



Problème d'humidité mur sur cour

Par **mathieuvd**, le **28/05/2013 à 17:01**

Bonjour
J'ai un souci depuis plusieurs années, le syndic de mon immeuble "enterre" mes demandes réitérées d'imperméabiliser le bas d'un mur donnant sur une cour de copropriété. (cour partie commune).
Ce défaut entraîne une humidité de la base du mur et parfois des moisissures dans l'appartement, si l'on ne fait pas tourner un déshumidificateur.
Que faire pour que le syndic fasse le boulot ? Un simple passage d'un plombier a été fait, qui constate l'humidité (30%) mais il n'y a pas de fuite ! La cour est très humide, le sol absorbe l'humidité au lieu de la collecter.
merci

Par **alterego**, le **28/05/2013 à 18:45**

Bonjour,
Etes-vous propriétaire ou locataire.
Cordialement

Par **Lag0**, le **28/05/2013 à 18:58**

Bonjour,
Si vous êtes copropriétaire, ce n'est pas une simple information qu'il faut donner au syndic, mais il faut faire mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale de copropriété ce problème afin que les travaux pour y remédier soient votés.

Par **mathieuvd**, le **28/05/2013 à 19:16**

Merci de vos réponses voici les précisions :
1) je suis propriétaire
2) j'ai envoyé des courriers en r/Ar expliquant les choses et demandant à ce que ce soit mis à l'ordre du jour. Ils ont mis ce problème dans "questions diverses" à la fin de l'AG. Lors de l'AG, ils ont décidé de renvoyer des entreprises faire des devis, ce qui a déjà été fait il y a 1 an... leur technique d'enterrement est imparable car chaque étape (devis, envoi des devis, absence de décision prétextant que c'est lors d'une AG qu'il faut voter les travaux) dure des mois.
Comment faire avancer les choses sans que cela nécessite d'attendre la prochaine AG en 2014 ? Le conseil syndical est hostile à tout travaux car cela ne pose préjudice qu'à moi seul, ayant 1 mur côté cour. Cette cour est par ailleurs dans un état d'humidité insalubre, surtout en hiver... (sol poreux)... j'ai des photos, le devis montrant les 30% d'humidité de la base du mur...